

## Compte-rendu du comité syndical du 29 juin 2016

Convocation du 23 juin 2016.

### **Etaient présents (18) :**

AUBRY Cindy, AUBRY Jean-Paul, BASTIEN Denis, BASTIEN Valérie, BREGEOT Jean-Marie, DESCHASEAUX Chantal, FORTERRE Michel, GODARD Alain, LORiot Audrey, NICOLAS Corine, NICOLAS Maryse, PREVOT-PIERRE David, RENAUDIN Sandy, STER Eric, TALLOTTE Claude, THIERY Jean-Luc, TISSIER Michel, VAUBOURG Jean.

### **Ont été excusés (3) :**

BRICE Julien,  
LACOURT Gisèle,  
SIMONIN Anne.

### **Ont été absents (3) :**

DUPRE Carole,  
PHILIPPE Olivier,  
ROHR Laurence.

Secrétaire de séance : Gisèle LACOURT.

Début de la séance à 20h30.

Le précédent compte-rendu (14/04/2016) n'ayant pas été envoyé aux élus, sa validation est reportée au prochain comité syndical.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Délibération sur le vote du budget primitif 2016 (annule et remplace la délibération n°05/14042016)
  - II. Décision modificative n°1.
  - III. Embauche en CAE pour l'année scolaire 2016/2017.
  - IV. Informations diverses.
- 
- I. **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

Avec l'autorisation des élus présents, Jean Vaubourg rajoute ce point à l'ordre du jour. Une absence pour raisons médicales dans l'équipe (du 28/06/2016 au 30/06/2016) nécessite de remplacer l'agent en question. Son poste étant trop compliqué à attribuer pour partie à une collègue, l'autre partie pour une autre, etc, qu'il a été décidé de faire appel à Sylvie ROMARY, extérieure à l'équipe au moment du remplacement, pour pallier à cette absence.

Officiellement, un contrat exceptionnel a été conclu et cette délibération légitime la démarche.

- II. **Délibération sur le vote du budget primitif 2016 (annule et remplace la délibération n°05/14042016).**

Suite à une erreur de rédaction de la délibération n°05/14042016, le président Jean Vaubourg propose de voter la correction du montant indiqué en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le comité syndical rectifie cette délibération et signale les montants corrects :

- fonctionnement :

. dépenses : 326 276.38 € au lieu de 326 196.38 €

. recettes : 326 276.38 € au lieu de 326 196.38 €

Le conseil syndical, à l'unanimité, valide donc le budget primitif 2016.

### III. Décision modificative n°1.

Considérant l'état actuel du budget, le Président Jean VAUBOURG propose à l'assemblée la décision modificative suivante :

	Articles	Nature	Opérations
<b>DEPENSES</b>	673	<i>Titres annulés sur exercice antérieur</i>	+ 587 €
<b>RECETTES</b>	70632	<i>Redevance à caractère de loisirs</i>	+ 587 €

Le montant indiqué à l'article 673 concerne des réductions accordées aux usagers sur un service consommé à l'année N-1 sur présentation de justificatifs l'année N, ou encore des annulations de factures qui ont pu être titrées deux fois.

Les recettes de l'article 70632 sont augmentées du même montant car le succès des inscriptions au centre de loisirs nous encourage à croire en l'augmentation des participations des familles.

Ce qui estime le budget de fonctionnement 2016 à :	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total global	326 863.38 €	326 863.38 €

Sans opposition, le comité syndical accepte à l'unanimité cette décision modificative au budget des charges de fonctionnement.

### IV. Embauche en CAE pour l'année scolaire 2016/2017.

Le contrat d'Emilie BARETTE actuellement en CAE prend fin cet été. Il est nécessaire de recruter une personne compétente pour des missions très polyvalentes, dès la rentrée de septembre 2016. Le rythme de vie de l'établissement scolaire nous impose de construire des plannings avec coupures, ce qui limite la zone de recrutement aux villages les plus proches de l'école.

Sachant que Madame Sylvie ROMARY a déjà exercé ces mêmes missions, réside dans un village à proximité, et a donné entière satisfaction lors de son précédent contrat, les élus du SIVS acceptent d'accorder ce prochain contrat CAE à cette personne.

Sylvie ROMARY prendra ses fonctions le lundi 29 août 2016, pour un an.

De plus, Sylvie ROMARY ayant des compétences avérées en couture et broderie, il lui sera proposé d'animer un atelier thématique pendant les NAP 2016-2017. Jean Vaubourg rappelle également l'ouverture de classe et donc le ménage supplémentaire pour l'une des salles de l'établissement. Cette charge de travail nécessite de réviser le nombre d'heures hebdomadaires. Le comité syndical arrête le contrat à 27,5 heures hebdomadaires (au lieu de 20h aujourd'hui).

---

Fin de la séance à 21h.

Pour validation du présent compte-rendu,

Le Président,  
Jean VAUBOURG.

La secrétaire de séance,  
Gisèle LACOURT.



